



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PIRAE, le 2 novembre 2020

Affaire suivie par :

AVIS DE VENTE PUBLIQUE

RELATIF AUX VEHICULES DE SERVICES

Objet : Ventes des véhicules de service de la CAPL

Réf : Délibération n°06/20/CAPL du 30 juin 2020

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) procède à la réforme et à la vente des véhicules suivants :

Date d'acquisition	Objet – Marque - immatriculation	Lieu de présence	Etat actuel	Prix proposé (FCFP)
1985	Bull dozer - fiat - 51897 P	Antenne de Taravao	Mauvais	20000
1999	Véhicule SUZUKI SANTANA - 5402 D	Antenne de Taravao	Mauvais	10000
2006	Bateau 20'	Antenne de Taravao	Mauvais	100000
2006	Camion YUEJIN - 6446 D	Antenne de Taravao	Mauvais	10000
2006	2roues PIAGGIO - 6480 D	Antenne de Taravao	Mauvais	10000
2006	Véhicule MAZDA - 6380 D	Antenne de Papeete	Mauvais	10000
2006	Véhicule	Antenne de	Mauvais	50000

	MAZDA - 6384 D		Papeete		
2008	Véhicule MAZDA - 6700 D	-	Antenne Papeete Pirae	de	Mauvais 120000
2006	2roues PIAGGIO - 6448 D	-	Antenne Papeete Pirae	de	Mauvais 20000
2006	2roues PIAGGIO - 6449 D	-	Antenne Papeete	de	Mauvais 20000

Procédure pour la vente des véhicules :

1. Affichage du présent avis sur le site web de la CAPL, sa page Facebook, et à l'entrée de ses bureaux de l'antenne à Pirae et à Papeete à partir du 13 novembre 2020.
2. Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au secrétariat de la CAPL sous enveloppe fermée au plus tard le 30 novembre 2020 à 11h. Les offres devront être remises sous une seule enveloppe cachetée pouvant contenir une offre maximum par véhicule désiré, directement au secrétariat de la CAPL, contre récépissé de dépôt ou posté à l'adresse suivante:

B.P. 5383, 98716 Pirae

TAHITI, Polynésie française

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome

L'enveloppe portera l'adresse indiquée ci-dessus ainsi que la mention suivante : « *Offre pour la vente de véhicules de la CAPL réformés 2020, à n'ouvrir qu'en commission de dépouillement* ». Le contenu de cette enveloppe comprendra les pièces suivantes :

- Nom, Prénom, adresse et numéro de téléphone du soumissionnaire
- Par véhicule désiré : L'offre du candidat, avec indication du montant de l'offre en francs CFP, datée et signée par le candidat.
- Copie d'une pièce d'identité valide du soumissionnaire

L'absence de pièces si dessus entrainera la caducité automatique de l'offre.

Le véhicule sera cédé à la personne qui aura fait l'offre la plus élevée.

3. La commission de réforme et de vente de la CAPL se réunira le 01 décembre 2020 pour l'ouverture des offres.
4. Pour chaque véhicule, la cession sera prononcée par une commission au profit de la personne ayant proposé l'offre la plus élevée. Toutefois, la CAPL se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente si le montant de l'offre la plus élevée est inférieur à la mise à prix indiquée. En cas d'égalité entre plusieurs offres, les soumissionnaires concernés seront invités à remettre une nouvelle offre afin qu'ils puissent être départagés.

5. Les dispositions concernant le paiement seront communiqué à la personne retenue. Le paiement devra se faire au plus tard dans les 30 jours à compter de la notification d'attribution. A défaut, la vente sera caduque avec l'acquéreur initial et le bien sera proposé à la cession suivant dans le classement des offres du même lot.
6. Le véhicule sera remis à l'intéressé une fois le paiement constaté sur le compte de la CAPL. Lors de la prise en charge du véhicule par l'acquéreur, les documents administratifs pour la cession du véhicules seront remis à l'intéressé pour qu'il fasse les démarches de transfert de propriété du véhicules. A noter que les frais de transfert, remorquage ou de déplacement du véhicules seront à la charge de l'acquéreur. L'acheteur retenu aura 72 heures pour récupérer son ou ses véhicules une fois la cession officialisée.

Garantie et frais éventuels de remise en état des véhicules et matériels :

Les véhicules sont vendus en l'état et sans aucune garantie, les frais éventuels de réparation pour une remise en conformité ou en l'état sont à la charge des acquéreurs.

Visites et renseignements

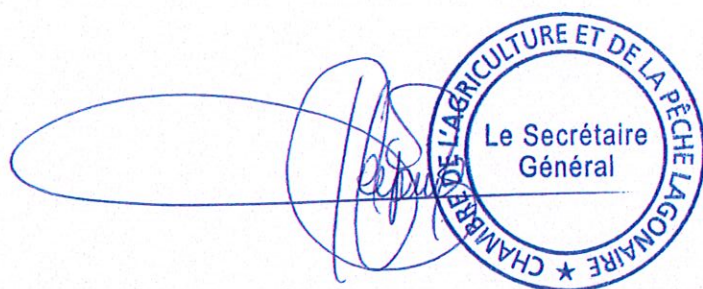
Les acheteurs potentiels peuvent demander à voir les véhicules mis en vente.

Pour effectuer une visite ou prendre des informations pour les véhicules de l'antenne de Papeete, veuillez contacter l'antenne de la CAPL de Papeete : Tél. : (689) 40 54 45 06 - Email : marc.fabresse@capl.pf / joseph.campanozzi@capl.pf

Les visites pour l'antenne de Papeete, seront possibles de 08h00 à 15h00 du lundi au vendredi.

Pour effectuer une visite ou prendre des informations pour les véhicules de l'antenne de Taravao, veuillez contacter l'antenne de la CAPL de Taravao: Tél. : (689) 87 77 42 72.

Les visites pour l'antenne de Taravao seront possibles de 09h00 à 13h00 du lundi au vendredi.



Heipua FIRUU MAITERE